



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## protection judiciaire

Question écrite n° 118215

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les centres éducatifs fermés. Il souhaiterait connaître le calendrier d'ouverture des vingt centres.

### Texte de la réponse

Ainsi qu'il est dit dans le rapport annexé à l'article 1er du projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines, en cours de discussion au Parlement, vingt unités éducatives d'hébergement collectif ont vocation à être transformées en centres éducatifs fermés dans les trois années à venir. La direction de la protection judiciaire de la jeunesse a identifié d'ores et déjà une première liste de quatorze unités dont les opérations de transformation sont en cours de lancement à partir du territoire de huit directions interrégionales. Le calendrier prévisionnel des transformations prévoit à ce titre :- cinq ouvertures en 2012, - trois ouvertures en 2013, - six ouvertures en 2014. Une seconde liste de six autres unités éducatives d'hébergement collectif est actuellement à l'étude et permettra d'arrêter la liste complète des vingt centres éducatifs fermés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118215

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2011, page 10007

**Réponse publiée le :** 7 février 2012, page 1117